

Le plan et le tableau d'emprises peuvent être consultés auprès du Société wallonne du Logement, Division de l'Assistance et du Contrôle techniques, Direction territoriale du Hainaut, rue de l'Ecluse 21, à 6000 Charleroi.

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[2013/205161]

28 MARS 2013. — Arrêté ministériel relatif à l'expropriation de biens immeubles à Plombières. — Erratum

Le tableau d'emprises annexé à l'arrêté ministériel susmentionné, publié au *Moniteur belge* du 21 mai 2013, à la page 28798, est remplacé par le tableau suivant :

N° du plan	Cadastré		Lieu-dit	Noms, prénoms, adresse des propriétaires	Nature de la parcelle	Surface totale			Revenu cadastral	Superficie à acquérir			Observations
	S ^{on}	N°				ha	a	ca		ha	a	ca	
3	A3	516w	-	Rademecker Jean-Marie et Remacle Marie-Paule Rue du Cheval Blanc 96 4852 Plombières	Pâture		16	63	13		00	26	
4	A3	499c	-	Souren Willem Hubert Chemin de Bisweg 28 4852 Plombières Souren Pascal Marie Chemin de Bisweg 30 4852 Plombières	Pâture		54	08	43		07	25	
5	A2	495d	-	Laschet Pierre Robert Rue du Cheval Blanc 164 4852 Plombières	Pâture	8	00	00	648		15	11	

Le plan n° E/608/152.I.0554.2 peut être consulté auprès de la Direction des Routes de Verviers, rue Xhavée 62, à 4800 VERVIERS.

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[2013/205197]

Aménagement du territoire

AISEAU-PRESLES. — Un arrêté ministériel du 12 juillet 2013 fixe définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/C103 dit « n° 5 Oignies » à Aiseau-Presles (Aiseau) et comprend les parcelles cadastrées ou l'ayant été à Aiseau-Presles (Aiseau), 1^{re} division, section A, n^{os} 306a2, 306b2, 306p, 307a2 pie, 307b2, 307c2, 307r, 307x pie, 307y pie, 307z pie, 308r7, 308s7, 308y5, 308y6 et 310I2 pie.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie.

AMAY. — Un arrêté ministériel du 27 juillet 2013 supprime le plan d'alignement du chemin vicinal n° 5 à Amay tel qu'il a été approuvé par l'arrêté royal du 10 octobre 1931.

AYWAILLE. — Un arrêté ministériel du 27 juillet 2013 renouvelle la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité d'Aywaille dont la composition est contenue dans la délibération du conseil communal du 19 juin 2013.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Aywaille.

AYWAILLE. — Un arrêté ministériel du 27 juillet 2013 approuve le règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité d'Aywaille tel que contenu dans la délibération du conseil communal du 19 juin 2013.

Ledit règlement peut être consulté auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Aywaille.

BELCEIL. — Un arrêté ministériel du 27 juillet 2013 renouvelle la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Belœil dont la composition est contenue dans la délibération du conseil communal du 19 juin 2013.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Belœil.